



COURNON
d' A u v e r g n e

Ville de Cournon-d'Auvergne

Hotel de Ville - B.P. 158
63804 Cournon-d'Auvergne Cedex
Tél. : **04 73 69 90 00** - Fax : 04 73 69 34 05
contact@cournon-auvergne.fr
www.cournon-auvergne.fr

Cournon-d'Auvergne, le 28 septembre 2022

UN PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE SANS PRÉCÉDENT POUR LA VILLE DE COURNON-D'Auvergne

Lors du conseil municipal du mardi 27 septembre 2022, François Rage, Maire de Cournon-d'Auvergne, a présenté un plan de sobriété énergétique inédit pour la citéournonnaise. À la suite d'un été caniculaire illustrant l'accélération du changement climatique et alors qu'une crise énergétique majeure frappe le pays, plusieurs mesures phares seront prochainement mises en œuvre pour y faire face.

C'est avec solennité que le premier magistrat de la Ville a, en introduction du conseil municipal, fait part de l'urgence de la situation en matière énergétique et environnementale. En effet, les hausses cumulées des factures de gaz et d'électricité pour la Ville et le CCAS en 2023 sont évaluées à près d'un million d'euros, soit un doublement de la facture, les collectivités territoriales ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire, ni de quelconques aides.

Pour limiter cette dépendance au marché de l'énergie et réduire son empreinte carbone, la collectivité a déjà adopté différentes mesures ces dernières années :

- extinction d'un lampadaire sur 2 à compter de 22h30 ;
- installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Salle Polyvalente ;
- mise en œuvre de la télégestion des températures des bâtiments communaux ;
- réalisation d'un schéma directeur énergétique et immobilier du patrimoine communal ;
- adhésion à des groupements de commandes pour l'achat de l'énergie (via le Département et Territoire d'Énergie) ;
- instauration d'un mix énergétique dans les bâtiments communaux avec le déploiement de chaudières à granulés dans les écoles ;
- projet Inspire et la création à Cournon-d'Auvergne de la ligne C de BHNS pour des déplacements collectifs plus propres, plus rapides et plus efficaces ;
- projet Cournon Coeur de Ville comprenant une gestion intégrée des eaux pluviales, une régulation de l'éclairage public et la végétalisation des espaces publics.

Compte tenu de la conjoncture actuelle, la municipalité a décidé d'aller encore plus loin en matière de sobriété énergétique avec la mise en œuvre à court terme de mesures concrètes :

- **extinction de l'éclairage public dans toute la ville de minuit à 5h** à compter du samedi 29 octobre 2022. Arrêt de l'éclairage de la façade de l'Hôtel de Ville et de la Coloc' de la culture ;
- **diminution de 20 % de la durée des illuminations des fêtes de fin d'année ;**

- **multiplication par 3 de la surface de panneaux photovoltaïques** installés sur les bâtiments municipaux, destinés à de l'autoconsommation, dans le cadre d'un partenariat inédit en Auvergne avec ENEDIS ;
- **baisse de la température dans les équipements municipaux ;**
- réalisation d'un plan pluriannuel d'investissements de **rénovation énergétique des bâtiments communaux ;**
- optimisation de l'utilisation des salles de réunions ;
- **implication de tous les utilisateurs des équipements municipaux** au respect des gestes éco-citoyens ;
- **limitation de l'utilisation des serres municipales ;**
- **rappel de la réglementation relative à l'extinction des enseignes des commerces et des entreprises durant la nuit** et sanctions le cas échéant ;
- **Création d'une piste cyclable entre Cournon et Clermont-Ferrand et aménagement d'abris et d'arceaux** pour favoriser la pratique du vélo.

Le conseil municipal fut également l'occasion d'adopter plusieurs délibérations relatives à la vie de la ville, parmi lesquelles :

- la **création d'une charte des engagements entre la Ville et ses associations.**
Dans le cadre d'un prêt de salle, de matériel ou de l'octroi d'une subvention municipale, ces dernières s'engagent à respecter divers principes tels que l'égalité femmes-hommes, la non-discrimination, le respect de l'environnement, etc.
- une **contractualisation avec l'État pour le «Fonds friches», instauré dans le cadre du Plan de relance, lequel bénéficiera au projet Cournon Coeur de Ville à hauteur de 259 000 euros.**
Il s'agit d'un soutien notable de l'État en faveur d'un projet majeur de la cité couronnaise.
- l'adoption d'une **convention entre le Ville de Cournon-d'Auvergne et ENEDIS pour une opération d'autoconsommation collective liée à la production d'énergie photovoltaïque** sur les bâtiments municipaux situés dans la zone de loisirs (camping, terrain de tennis couverts).
- l'**extension du dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique.**
Face au succès de ce dispositif, dont une centaine de foyers couronnais ont bénéficié depuis l'année dernière, celui-ci est abondé pour permettre de répondre à la demande pour le reste de l'année 2022. Il sera également proposé de le prolonger en 2023.
- Acquisition d'une parcelle en vue de la **réalisation d'un nouveau parc de jeux pour enfants** dans le quartier du Grand Mail.

Contact presse

Cabinet du Maire

Tél. :04 73 69 90 00